

Nous sommes donc bien en présence, non d'une idée personnelle au Dr Chevrier, mais d'une opinion qui a fait son chemin dans l'histoire. Il semble même qu'on en puisse fixer le point de départ dans la croyance, très répandue au moyen âge et même depuis, chez certains mystiques, que le jugement particulier comporte pour l'âme la vision, corporelle ou intellectuelle, de Jésus crucifié, juge des âmes. Cette croyance — que nous avons rencontrée chez le futur Innocent III, — ne trouve d'ailleurs aucun crédit chez les théologiens. Bellarmino l'écarte d'un mot : « *Non solum non est certum, sed nec admodum probabile* »¹. Suarez ne lui trouve de fondements que pour le jugement général. Cependant il propose, avec Tostat, une sorte d'illumination psychologique, qui donnerait aux âmes, d'une manière réelle, sinon sensible, la perception du Christ². C'est l'opinion à laquelle s'arrête, de nos jours, le cardinal Lépicier³.

II. TÉMÉRITÉ DOCTRINALE D'UNE TELLE HYPOTHÈSE. — C'est à dessein que nous employons ici le mot *témérité*. Pour bien comprendre ce qu'est la témérité en matière de doctrine, il suffira d'en comparer la définition avec la définition de l'hérésie et de l'erreur :

« Pour qu'une proposition soit qualifiée *hérétique*, il faut qu'elle s'oppose directement à une vérité révélée, et que cette vérité ait été définie par l'Eglise, ou solennellement ou équivoculement par l'enseignement du magistère ordinaire... Une proposition est *proche de l'hérésie*, quand il n'en faut de peu que la vérité à laquelle on l'oppose ait été suffisamment enseignée par l'Eglise... Une proposition est *erronée*, si elle s'oppose à une vérité révélée, au moins virtuellement, mais non encore définie, et donc seulement certaine théologiquement. — Une proposition est *téméraire*, quand elle s'écarte sans raison suffisante de l'enseignement théologique commun de l'Eglise ou des institutions approuvées par elle. *Cette censure dénonce une imprudence grave dans les questions de foi et de mœurs* »⁴.

Il n'est pas difficile de montrer que l'hypothèse émise par le Dr Chevrier s'écarte sans raison suffisante de l'enseignement théologique commun, et qu'elle constitue une imprudence grave dans une question de foi et de mœurs.

a) L'enseignement commun de l'Eglise se manifeste tout d'abord dans *l'interprétation des textes scripturaires*. Jésus-Christ lui-même nous recommande de nous tenir prêts à paraître au jugement de Dieu ; c'est la leçon morale qui se dégage

sanguine Christi, sua culpa exigente. » (De contemptu mundi, I, 2, c. 43 : P. L., t. 217, col. 736).

L'étude que nous avons faite de ce texte (1923, p. 726) montre qu'il s'agit, dans ce second événement invisible de Jésus-Christ, de la doctrine du jugement particulier. Toutefois, nous reconnaissions franchement qu'un point fait difficulté : la vision de Jésus-Christ crucifié est placée *avant que l'âme quitte le corps*. En tout cas, il n'est question ni de près, ni de loin, d'une option et d'une conversion *in extremis*.

¹ De Ecclesiæ patienti, II, c. 4.

² Cf. De mysteriis vite Christi, disp. LII, sect. 2, n. 16. Voir J. Rivière, D. T. C., art. *Jugement*, t. VIII, col. 1809.

³ De Novissimis, p. 69.

⁴ A.-A. Goupiel, *La Règle de la foi*, t. I, p. 72.

de la parabole des vierges folles : « *Veillez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure.* » (Mt., xxv, 13). Cette expression : *Veillez*, ne fait pas allusion au sommet des vierges, mais elle doit être comprise au sens moral et elle fait écho à une recommandation du chapitre précédent (xxiv, 42-44) : « *Veillez donc, car vous ne savez pas à quel moment doit venir votre maître...* Vous aussi, soyez prêts, car le Fils de l'homme vient au moment qui n'est pas celui que vous pensez. » Le retour inopiné du maître, la venue du Fils de l'homme, c'est, sans contestation possible, dans la pensée de Jésus Christ, son dernier avènement, sa parousie, dont personne, hormis le Père, ne connaît le jour ni l'heure (cf. Mc., XIII, 32). Dans S. Luc (XII, 39), la parabole prend une autre allure : c'est l'exemple d'un maître vigilant, désireux de dépister les voleurs, qui est proposé aux apôtres. Mais la leçon morale est toujours la même : à chacun la vigilance est recommandée parce qu'il peut être surpris par l'arrivée inopinée du Fils de l'homme venant lui demander des comptes. Sans doute, il est toujours question, dans cette arrivée du Fils, de la parousie ; mais le jour et l'heure, pour ceux qui lisent, leur rappelle instinctivement le moment de leur mort. Et c'est là l'utilité de la parabole pour chacun de nous.

Or, cet enseignement n'aurait pas de sens si à l'heure de la mort il y avait toujours et certainement la possibilité du repentir. C'est parce que le Juge arrivera à l'improviste, constatant un état favorable ou défectueux de l'âme, que la vigilance est recommandée. S. Paul l'avait si bien compris qu'il n'hésitait pas à recommander une vigilance de tous les instants aux chrétiens de Thessalonique : « *Vous savez très bien vous-mêmes, leur dit-il, que le jour du Seigneur viendra comme un voleur pendant la nuit* » (c'est-à-dire au moment où l'on ne s'y attend point)... Donc, ne dormons pas comme les autres, mais veillons... » (I Thess., v, 2, 6). S. Pierre, rappelant le même caractère subit et inattendu de la venue du Sauveur, exhorte ses bien-aimés à être trouvés purs et sans tache dans la paix (II Pet., III, 14). De même, à l'ange de l'Eglise de Sardes, S. Jean rappelle l'obligation de la vigilance : « *Si tu ne veilles pas, je viendrai à toi comme un voleur, et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai à toi* » (Apoc., III, 3). Même recommandation générale au ch. XVI, 13 : « *Voici que je viens comme un voleur. Bienheureux celui qui veille, et qui garde ses vêtements, afin qu'il ne marche pas nu et qu'on ne voie pas sa honte...* »

S. Grégoire le Grand nous a donné le sens de l'enseignement catholique relatif à ces exhortations du Sauveur : « *Notre-Seigneur, dit-il, a voulu que notre dernière heure nous demeurât inconnue, afin que nous soyons toujours en éveil à son égard ; ainsi, parce que nous ne la pouvons prévoir avec certitude, il faut nous y préparer sans relâche.* »

In Evangelia Homiliae, lib. I, homil. 13, n. 6.